

Le Conquet, le 9 mars 2021

Conseil de gestion 9 mars 2021

Délibération n° 2021-011

Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 6 novembre 2020

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants et R. 334-31 et suivants ;

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2021-027 du 24 février 2021 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise approuvé par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010 ;

Vu la délibération n°2020-045 du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise du 28 septembre 2020 portant approbation du règlement intérieur ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du conseil de gestion du 6 novembre 2020.

Nathalie Sarrabezolles
Présidente du conseil de gestion





Conseil de gestion

6 novembre 2020

Compte rendu

Présent(e)s :

Mme Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du Gouvernement

Aspasie PLEIBER Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique

Ivan BOUCHIER Représentant le Préfet du Finistère

Représentants de l'Etat

Elise POIREAU Représentant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL

Nicolas AUGER Représentant le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique-Manche Ouest- DIRMNAMO

Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère - DDTM-DML et représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère – DDTM

Représentant(e)s des collectivités territoriales ou leurs groupements

Karim GHACHEM Région Bretagne

Fanch QUENOT Commune de l'Île d'Ouessant

André TALARMIN Communauté de Communes du Pays d'Iroise, Vice-président du Conseil de gestion

Jean-Luc MILIN Communauté de Communes du pays d'Iroise

Marc PASQUALINI Communauté de communes Presqu'île Crozon-Aulne-Maritime

Annie KERHASCOET Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay

Hugues TUPIN Douarnenez Communauté, suppléant de Philippe AUDURIER

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

Jacques DOUDET Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, suppléant d'Emmanuel KELBERINE

Solenne ROBARD-LE GUENNEC Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléante de Yannick CALVEZ

Philippe DUVAL Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Erell PELLE Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Erwan QUEMENEUR Représentant des pêcheurs des îles sur proposition du CRPEM de Bretagne, suppléant d'Aurélien MASSON

Benoit SALAUN Représentant un des comités régionaux conchylicoles de Bretagne, suppléant de Michel DIVERRES

Michel INISAN	Chambre d'agriculture du Finistère
Alain MADEC	Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins
Yvon TROADEC	Représentant une chambre de commerce et d'industrie- CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Nicole ZIEGLER	Finistère 360°

Représentants des organisations d'usagers

Philippe ZEQUES	Fédération française des pêches sportives
Paul MAREC	Fédération française d'études et de sports sous-marins
Joël LE GALL	Fédération départementale des chasseurs du Finistère

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

Marie CAPOULADE	Association Bretagne Vivante
Jean HASCOET	Association Eau et Rivières de Bretagne

Personnalités qualifiées

Sami HASSANI	OCEANOPOLIS
Catherine TALIDEC	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER
Frédéric JEAN	Institut Universitaire Européen de la Mer - IUEM
Arnaud GUENA	Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation pour les pollutions accidentelles des eaux - CEDRE
Rémy MICHEL	Centre d'Etude et de Valorisation des algues - CEVA
Pierre YESOU	Réserve naturelle nationale d'Iroise
Myriam GUEGUEN	Office français de la Biodiversité - OFB

Invité(e)s et intervenant(e)s

Fabien BOILEAU	Directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI)
Philippe LE NILIOT	Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué - PNMI
Claire LASPOUGEAS	Chargée de mission « pêche professionnelle » - PNMI
Patrick POULINE	Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture, usages portuaires » - PNMI

Invité(e)s

Olivier MUSARD	Direction régionale BZH de l'OFB, ancien directeur adjoint du Parc marin du golfe du Lion
----------------	--

Elodie GAMP	Chargée de mission « indicateurs » à l'OFB - produit les indicateurs « pêche » pour le Parc
Benjamin GUICHARD	Chargé de mission « mammifères marins » à l'OFB (Brest)
Gaëlig BATAIL	Chef de service « opérations », adjoint au directeur délégué - PNMI
Anna CAPIETTO	Chargée de mission du projet Life « Marha » - PNMI
Cécile GICQUEL	Chargée de mission « patrimoine naturel » - PNMI
Caroline CAILLIAU	Chargée de mission « coordination et animation du projet DEFIPEL en mer d'Iroise » - PNMI
Laetitia BEAUVERGER	Chargée de communication et de sensibilisation – PNMI
Juliette BENOIT	Alternante COM – PNMI
Nina CUDENNEC	Chargée de projet « animation de la charte port propre » - PNMI
Richard COZ	Chargé de mission « animation de la charte pêcheurs partenaires » - PNMI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 28 septembre 2020
2. Propositions de zones de protection forte
3. Point sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Parc et propositions d'action
4. Tableau de bord
5. Aires marines éducatives
6. Point sur l'extension de la réserve : résultats de l'enquête publique et suites prévues
7. Problèmes de cohabitation entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers

Questions diverses

09h30– Début de séance

Introduction

Nathalie Sarrabezolles introduit la séance :

- Présente Marc LEBAS, Préfet maritime de l'Atlantique et Commissaire du gouvernement.
- Accueille les nouveaux membres du conseil de gestion :
 - o Denis PALLUEL, président de l'association des îles du Ponant
 - o Guy ROCHER, représentant des usagers des îles
 - o Michel DIVERRES, représentant de la conchyliculture
- Procède à l'appel des membres du conseil de gestion afin de vérifier le quorum (25 participants). Le quorum est atteint : 35 participants (présentiel ou visioconférence).
- Donne quelques informations :
 - o Document sur table
La revue naturaliste Penn Ar Bed, éditée par l'association Bretagne Vivante. Il s'agit d'un numéro spécial sur l'archipel de Molène – 2 articles sont rédigés par les agents du Parc (Hélène Mahéo et Philippe Le Niliot). Cette dernière sera adressée prochainement aux membres du conseil de gestion par courrier postal.
 - o Confinement
Les agents du service « opérations » continuent le travail sur le terrain. Aujourd'hui, une équipe œuvre dans l'archipel de Molène. Elle prospecte les sites d'échouage de déchets (après les différentes tempêtes) ainsi que les sites de naissance des blanchons.
Les agents du service « ingénierie » sont majoritairement en télétravail sauf besoins spécifiques (accès serveurs pour données lourdes).
 - o Dotation aires protégées pour communes
La loi de finance 2020 a institué une dotation budgétaire destinée aux communes de moins de 10 000 habitants dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin.
Cette dotation est d'un montant total de 10 millions d'euros en 2020.
Les communes du PNMI sont concernées : toutes les communes perçoivent 2 283€ sauf Douarnenez et Crozon (0), et Molène (5 338€).
 - o Etude sur les PNM
Un sondage a été commandité par le siège de l'OFB avec 2 objectifs :
 - Alimenter le tableau de bord sur les questions d'appropriation du Parc par la population locale et le niveau de connaissance des enjeux.
 - Savoir par quels canaux passer pour continuer efficacement le travail de pédagogie et de sensibilisation.La dernière étude datait de 2015.
Cette enquête a été réalisée hors des PNM et dans les PNM pour comparer les réponses. 548 questionnaires ont été renseignés en Iroise.

L'environnement est la première préoccupation des français qui habitent dans les PNM (autre français : la santé en premier puis environnement), en particulier chez les jeunes.
Le PNMI est bien connu de la population locale (93%) mais pas des autres français (21%).
Un retour détaillé sera présenté au prochain conseil de gestion une fois les données complètement analysées.

La présidente introduit l'ordre du jour proprement dit.

1. Approbation du compte rendu du conseil de gestion extraordinaire du 28 septembre 2020
(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du conseil de gestion extraordinaire du 28 septembre.

Le compte-rendu n'appelle pas d'observations en séance.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Propositions de zones de protection forte (ZPF)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Aspasia Pleiber suivie par Philippe Le Niliot.

Aspasia Pleiber présente le cadre général d'identification de zones de protection forte (ZPF).
(PWP en annexe)

Philippe Le Niliot présente une proposition de cette identification de ZPF dans le Parc naturel marin d'Iroise.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Marie Capoulade rappelle que l'objectif premier d'une aire marine protégée (AMP) (parc marin, réserve naturelle, site Natura 2000,..) est le maintien et/ou la restauration de la santé des écosystèmes tout en intégrant des activités dans son périmètre. L'arrivée des ZPF dans le large panel des différents types d'AMP, permet un langage commun en termes de protection forte. Les moyens humains, techniques et financiers déjà déployés par le Parc marin sur ces zones donnent tout leur sens à cette proposition de classement en ZPF et sont une vraie garantie du succès de l'opération. En effet, ce dispositif de l'ordre du label n'apporte pas de moyens supplémentaires pour les gestionnaires et cela s'avère compliqué lorsqu'une ZPF démunit le service gestionnaire en place.

Catherine Talidec demande des éclaircissements sur le périmètre proposé.

Philippe Le Niliot répond que le périmètre concerne l'archipel de Molène.

Alain Madec demande si des mesures particulières de protection ou de gestion renforcée sont prévues sur la récolte des algues de rive sur ces ZPF.

Philippe Le Niliot répond par la négative du fait que les enjeux autour des algues sont identifiés et les pressions d'ores et déjà prises en compte dans la réglementation existante.

A droit constant, l'équipe du Parc estime que suffisamment de mesures réglementaires sont prises pour palier toutes les pressions locales et limiter les impacts sur les gisements d'algues de rive, tout particulièrement sur les estrans de l'archipel de Molène. Les données de l'expertise en cours sur la biomasse autour des îles, présente un très bon état de conservation, et de ce fait confirme que son exploitation est encadrée par des mesures suffisantes.

Elise Poireau revient sur la question du périmètre des ZPF et du calendrier du projet. Dans un premier temps, le retour attendu du Parc marin est la remontée, auprès des services de l'Etat, des propositions de zones potentielles de protection forte identifiées en Iroise.

Dans un temps plus long, un processus d'instruction se mettra en place pour analyser le détail de la justesse des périmètres, discuter des mesures effectives et vérifier le respect des 5 critères présentés en introduction.

Jean Hascoët demande si des mesures de protection renforcée sur les algues pêchées en mer sont envisagées.

Philippe Le Niliot répond également par la négative. La mise en place de nouvelles mesures réglementaires ne se justifie pas. L'équipe du Parc estime aujourd'hui que les mesures existantes sont suffisantes pour pallier les pressions qui s'exercent, même sur les zones les plus sensibles.

Cependant, un travail en collaboration avec les professionnels et les scientifiques (Ifremer, Station biologique de Roscoff) est en cours. Ce travail a pour objectif, à moyen terme, de mesurer l'efficacité du système de gestion en place et d'évaluer s'il remplit ses objectifs d'exploitation durable des ressources et de conservation de la biodiversité.

A ce jour, le Parc estime que ce système de gestion est suffisant. L'exploitation goémonière, telle qu'elle est développée actuellement dans le cadre de la réglementation existante, est engagée sur des bases durables qui ne nécessitent pas des mesures réglementaires supplémentaires.

Sami Hassani demande des explications sur la méthode utilisée pour l'estimation de l'effectif du groupe de grands dauphins dans l'archipel de Molène portée à 100 individus.

Puis s'interroge, en ce qui concerne les indicateurs de pertinence et d'éligibilité des zones, sur la différence, pour la chaussée de Sein, sur les critères « producteurs primaires, secondaires et espèces fourrages », classée comme « modéré » alors que sur le critère « zone fonctionnelle halieutique-nourriceries », classée comme « fort ».

Philippe Le Niliot répond que la technique utilisée pour le recensement des grands dauphins est la photo identification. Le Parc utilise des bases de données, en collaboration avec des partenaires spécialisés comme le GECC, qui ont recours à des outils permettant de recouper les informations de photo identification et d'estimer la population à presque une centaine d'individus dans l'archipel de Molène.

Les premiers suivis de grands dauphins dans l'archipel de Molène comptaient environ 35 individus, aujourd'hui ce nombre s'élève à une centaine. Sur la chaussée de Sein, tous les grands dauphins ont été identifiés de façon très précise (un peu moins de 40).

S'agissant de la chaussée de Sein, le front thermique d'Ouessant, qui prend l'ensemble de l'ouest du périmètre du Parc marin, a une influence sur le poisson fourrage. En revanche, sur la chaussée de Sein, on dit qu'il est modéré parce que la chaussée de Sein bénéficie en partie seulement de ces phénomènes océanographiques. L'intérêt pour les espèces halieutiques est surtout lié aux grands crustacés. Cela se voit dans nos suivis sur les stocks de géniteurs à l'intérieur du cantonnement, on a des niveaux de captures dans nos pêches expérimentales qui sont bien plus importants dans la chaussée de Sein qu'ailleurs. On estime être dans une nourricerie importante, non pas pour le poisson fourrage, mais pour les grands crustacés.

Jacques Doudet salue la clarté des présentations effectuées sur cette notion récente de zones de protection forte et sur la clarification de sa définition. Le Comité des pêches est satisfait de la valorisation des travaux effectués en collaboration avec le Parc.

Marie Capoulade demande si l'impact entre la prise en compte du critère 3 « la ZPF s'appuie sur un système d'évaluation de l'efficacité du dispositif » et la difficulté rencontrée dans l'avancement sur certains indicateurs du tableau de bord, ne pourrait pas représenter « une petite faiblesse » dans les propositions des différentes ZPF. Essayer de mieux discerner certains indicateurs du tableau de bord permettrait de mieux répondre à l'enjeu ZPF.

Les problématiques, déjà abordées lors du précédent bureau, liées à la gestion des pressions d'origine terrestre et de l'inscription des habitats particuliers, même en l'absence de pressions particulières, dans une zone ZPF sont à nouveau abordées.

Philippe Le Niliot répond, s'agissant de la faiblesse du critère 3, que l'évaluation est un processus complexe sur lequel beaucoup de gestionnaires travaillent et rencontrent des difficultés.

On renseigne la majorité des éléments sur le patrimoine naturel. C'est la partie la plus robuste. Nous avons une vision des indicateurs de l'état de conservation des habitats et des espèces qui est relativement fiable. Les critères socio-économiques sont moins fiables et plus complexes à appréhender. Le tableau de bord prend de l'importance sur la durée. On a des séries de données sur un pas de temps relativement long désormais, d'une dizaine d'années qui nous permettent d'interpréter des tendances d'évolution.

Le Parc est conscient de la problématique sur les pressions d'origine terrestre. Les résultats des suivis effectués sur ces habitats particuliers (bancs de maërl, herbiers de zostères et champs de blocs), dans les zones identifiées, présentent un « bon » état de conservation et assez peu de traces de pression et d'impact liés à des origines terrestres notamment liées à la dégradation de la qualité de l'eau.

Fabien Boileau récapitule : les propositions de ZPF seront présentées aux services de l'Etat qui prendra, ou pas, la décision de labelliser ces zones. Les deux zones pressenties sont :

- l'archipel de Molène, sans la partie cantonnement de pêche du chenal du Four. A l'Ouest, des analyses risque pêche sont à réaliser sur un certain nombre d'activités,
- la chaussée de Sein : l'équivalent de l'actuel cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein.

La mission du Parc reste la poursuite d'acquisition de connaissance (identification des enjeux, compréhension des pressions) et le cas échéant, comme depuis 13 ans, la proposition aux services de l'Etat de la mise en place de mesures de protection. Ce travail est rendu possible grâce à différents éléments :

- disposition de cartographies d'habitats en cours de réalisation et d'autres qui le seront en 2021,
- démarrage d'un chantier sur les analyses « risques pêche habitats et espèces » en collaboration avec le Comité des pêches. Les résultats de ces analyses pourront donner lieu à de nouvelles propositions de réglementation voire à des propositions de nouvelles zones de protection forte.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en soumettant au vote la proposition ci-après :

« Vu les mesures de gestion mises en place au cours des 13 premières années d'existence du Parc, approuvez-vous la proposition faite aux services de l'Etat de reconnaître l'archipel de Molène et la chaussée de sein comme zones de protection fortes, à droit constant. »

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Point sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Parc et propositions d'action

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot suivie par Claire Laspougeas.

Solenne Robard Le Guennec rappelle l'existence d'une différence importante entre la situation dans le Golfe de Gascogne et celle en Manche. Toutes les propositions d'interdiction, qui étaient en discussion après la mise en demeure de l'Europe, concernait uniquement le Golfe de Gascogne et non une interdiction généralisée aux eaux françaises. En Manche, à partir du 48^{ème} parallèle, (au

nord de l'île de Sein pour le Parc), l'ensemble des fileyeurs de plus de 12 mètres sont soumis à l'obligation d'être équipés en pingères.

Les professionnels se sont bien appropriés l'action de marquage des dauphins. Cependant les conditions de pose ne sont pas optimales (bague pas assez longue, casse facile) pour les petits bateaux côtiers où les professionnels sont seuls à bord.

Bien que cette problématique soit d'ores et déjà signalée à Pélagis, le Comité des pêches, soucieux de mener au mieux l'opération de marquage et d'améliorer l'efficacité des pingères, sollicite une réflexion commune entre les professionnels de la pêche, les scientifiques et l'équipe du Parc marin.

Sami Hassani rectifie, dans un premier temps, l'information indiquée dans la note de présentation, adressée avec le dossier de séance, sur le poids du dauphin commun (235kg maximum), le poids est plutôt estimé aux alentours de 135/140 kg maximum.

Ensuite, il explique s'agissant de la distribution des dauphins communs et du changement confirmé de distribution, que les actions de survols sur une zone Iroise élargie, menées en collaboration avec le Parc marin, entre 2008 et 2010, avaient montré une présence plutôt hivernale pour le dauphin commun et une présence estivale pour le marsouin. Aujourd'hui, les dauphins communs semblent être présents sur le littoral et sur la zone côtière toute l'année. Ce changement montre l'importance des campagnes d'observation, à pas de temps réguliers, destinées à évaluer cette distribution, voire l'abondance des animaux.

En été 2021, un projet sur financement européen de type SCANS, est prévu. Cependant, compte tenu du contexte actuel avec le Brexit et du fait que le meneur du projet est britannique, une incertitude demeure sur le démarrage du projet.

Le lien avec la production primaire, secondaire,.. évoqué par Philippe Le Niliot, est très certainement confirmé. Les résultats d'un premier programme européen (SCANSI en 1994) ont démontré le changement de distribution, en Manche, du marsouin commun. Les fortes densités étaient plutôt dans le nord de la mer du Nord. En 2005 ces fortes densités se sont déplacées vers le sud de la mer du Nord. Ce phénomène a été clairement identifié en lien avec le réchauffement des eaux de la mer du Nord et un changement dans la composition des proies consommées par le marsouin et les oiseaux marins.

Concernant le groupe de travail sur la problématique de captures accidentelles à la bolinche, des senneurs océaniques américains notamment, dans le Pacifique tropical Est, confrontés à de fortes captures accidentelles de dauphins, ont mis au point, depuis les années 1980, des techniques reconnues, visant à réduire ces captures, aujourd'hui proches de zéro. Technique qui permet de libérer les dauphins sans équipement particulier acoustique ou autre.

Une réflexion sur le sujet avec le Comité des pêches et le Parc marin est en cours.

Jean Hascoët demande si les traces sur les dauphins permettent d'identifier le type de navire de pêche (fileyeur, bolincheur,..) à la source de la capture et un classement des dangers dans les techniques.

Philippe Le Niliot répond que l'identification d'une capture accidentelle ne présente généralement pas d'évidence absolue. Des traces de maillage sont parfois difficilement identifiables, de même pour les traces *post et ante mortem* du fait que les cadavres arrivent dans un état très dégradé, avec un temps de dérive important. A l'inverse, lorsque l'animal est frais, le diagnostic est plus facile. L'ensemble des observateurs sur le terrain sont formés régulièrement à cette analyse.

Hugues Vincent précise que les services de l'Etat, en matière de contrôle et de réglementation des pêches, sont particulièrement mobilisés sur le sujet à travers deux axes :

- le premier porte sur le contrôle de l'équipement obligatoire des bateaux du pinger, dispositif de prévention acoustique. Actuellement 31 fileyeurs sont équipés sur la zone,
- le second sur l'obligation de déclaration de toutes captures accidentelles avec rappel de la priorité en matière de réglementation et de contrôle des pêches.

Frédéric Jean confirme les propos de Sami Hassani en rapport avec les techniques autres que les répulsifs acoustiques sur les bolincheurs et encourage le Parc marin à considérer l'incidence des effets des pingers sur le fonctionnement des écosystèmes et pas seulement sur les grands mammifères marins, puisque les effets sont d'ores et déjà connus. Il est reconnu avec certitude que le bruit a une influence en particulier sur les comportements des animaux marins y compris par exemple sur celui des grands crustacés, sur les larves de bivalves, sur toute une partie du zooplancton temporaire.

Fabien Boileau rappelle l'objectif qui vise à maintenir une activité durable dans le Parc. C'est la raison pour laquelle il va falloir embarquer sur les fileyeurs qui aujourd'hui capturent potentiellement des dauphins communs et également sur ceux qui sont soumis à l'utilisation de pingers et qui ne semblent pas vraiment, à ce stade, capturer des dauphins communs (exemple fileyeurs un peu plus profonds présents au Conquet sur la lotte). En effet, comme l'ont fait remarquer les deux précédents intervenants les répulsifs acoustiques de type « pingers » ont un impact sur l'environnement et cela serait complètement contre-productif d'obliger leur embarquement sur des navires qui n'en ont pas besoin. En 2010, lorsque le Parc avait travaillé sur les répulsifs, dans certains cas ces équipements attiraient d'autres espèces comme le phoque. C'est une problématique sur laquelle le Parc doit travailler, en plus de l'acquisition de connaissance et test de différents matériels qui permettront de limiter fortement ces captures accidentelles.

Philippe Le Niliot précise que d'une manière générale le Parc cherche à travailler sur des actions qui permettent d'agir sur les secteurs, les périodes, sur les flottilles qui sont confrontés à ce problème de capture accidentelle. Proposer des mesures de mitigation en tous lieux, en tous temps s'avèrent extrêmement difficile, voire impossible ce qui nécessite de devoir passer par une phase d'identification des risques un peu plus précise que celle de l'état actuel. Sans la collaboration des professionnels, le Parc aura beaucoup de mal à avancer sur cette question pour déterminer les périodes, les endroits, les flottilles concernés et faire un effort dans ces périodes et zones à risque. La collaboration des professionnels est vraiment souhaitée.

Frédéric Jean témoigne de sa complète adhésion à la démarche décrite par Philippe Le Niliot et Fabien Boileau par rapport aux perturbations sonores dans des endroits, et pour des raisons, où elles n'ont pas lieu d'exister. L'objectif vise l'efficacité dans la préservation de l'écosystème sonore.

Jacques Doudet demande si le Parc est associé au groupe de travail national de suivi des captures accidentelles de mammifères marins où sont discutées l'ensemble des mesures d'amélioration et d'intensification d'acquisition des connaissances.

Philippe Le Niliot répond que les travaux en question sont suivis au niveau central par des collègues des services centraux de l'OFB, en charge de cette problématique. Des comptes rendus très réguliers des discussions sont à disposition du Parc. Ce dernier peut être appelé à apporter son expertise dans la déclinaison d'actions pilotes qui pourraient faire l'objet d'évaluation en termes d'efficacité dans le périmètre du Parc. Le Comité des pêches est également associé à ce groupe de travail national, et produit un retour des discussions.

Jacques Doudet précise qu'un chargé de mission du Comité des pêches participe à l'ensemble des travaux et, invite l'équipe du Parc, si besoin à faire appel à son expertise.

Fabien Boileau souligne l'importance de ce dossier tant pour les membres du conseil de gestion que pour les équipes du Parc car ce projet conditionne en partie le programme d'actions du Parc pour l'année 2021, et tout particulièrement l'effort sur le programme d'embarquement.

Marie Capoulade témoigne de son soutien complet pour les actions déjà menées et celles portées en collaboration entre le Parc et les pêcheurs dans le cadre d'un partenariat étroit qui s'avère nécessaire.

Sami Hassani précise qu'il partage également la démarche, par ailleurs recommandée dans le cadre des accords internationaux, comme celui de la Convention de Bonn, et de l'Accord ASCOBANS, tout particulièrement dans le cadre des plans de travail sur la conservation du marsouin commun et du dauphin commun. Les professionnels de la pêche doivent être associés.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en remerciant les participants.

4. Tableau de bord

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot.

Jean Hascoët témoigne de son incompréhension quant au satisfecit de Philippe Le Niliot sur l'indicateur de la qualité générale de l'eau estimé « bon » tout en disposant de critères très alarmants :

- Algues vertes : en 2020, le CEVA a édité un rapport indiquant l'importance conséquente des surfaces observées en 2020, supérieures à toutes les années depuis 2002. Pour exemple, sur les plages du Ris et de Trezmalaouen, on a pointé le record, depuis 30 ans, de 2000t d'algues ramassées.
- Eutrophisation : quels sont les éléments qui permettent de dire que la situation s'est améliorée.
- Phytoplancton : constat de beaucoup de fermeture (indicateur en « rouge »).
- Microbiologie : fermeture de 5 ou 6 plages, fermeture des eaux de baignade du Ris à Douarnenez durant 17 jours sur juillet-août 2020.
- Polluants chimiques et toxiques : indicateurs en « rouge ».

Philippe Le Niliot précise qu'une discussion concernant cette problématique a déjà eu lieu avec l'Association Eaux et Rivières et que l'argumentation avancée est comprise par l'équipe du Parc. Les données indiquées dans le tableau de bord sont des données de 2019. Une analyse des données transmise par le CEVA en 2020 permettra d'apprécier l'évolution de cet indicateur. Cependant, un constat est fait sur la diminution des flux de matière azotée dans les cours d'eau, informations partagées par les animateurs des CLEs sur la Baie de Douarnenez.

Jean Hascoët précise que cela est contradictoire avec le fait que les taux d'azote dans les rivières de la Baie de Douarnenez sont, soit stables, soit en augmentation depuis 3/4 ans, ces données sont vérifiables sur le site de l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Baie (EPHAB).

Patrick Pouline précise que ce qui est indiqué en « vert » est lié à la qualité de l'eau au large, état qui n'est pas à confondre avec l'état global de la qualité de l'eau qui elle regroupe différents indicateurs (la microbiologie, l'eutrophisation,..) et, pour certains la qualité n'est pas toujours « bonne ». Concernant l'eutrophisation, il est vrai que ces dernières années, des augmentations sont constatées en Baie de Douarnenez. Cependant, considérant, les indicateurs calculés sur une base de données d'années référentes, de 1999 à 2003, et par rapport au plan de gestion du Parc élaboré en 2010, une diminution est constatée.

Alain Madec demande si la présence de TBT en Baie de Douarnenez est l'unique source du mauvais indicateur en « rouge » sur les polluants chimiques ou si d'autres sources de polluants chimiques sur d'autres zones du Parc sont connues.

En ce qui concerne les algues, la Chambre syndicale avait voté un budget pour la saison 2020 sur un projet de différenciation de la qualité des algues. Ce projet n'a pas pu être réalisé pour diverses raisons. Cependant, il est très important de disposer d'un indicateur sur la qualité des espèces. Un développement très important est constaté depuis plusieurs années de *Saccorhiza polyschides* qui est une algue annuelle. Elle prend essentiellement la place de la *Digitata*. Ce phénomène génère beaucoup de questions notamment sur sa source : est-ce lié à une eutrophisation, puisque qu'il s'agit d'une algue annuelle, ou au mode de gestion de la *Digitata* ? La Chambre syndicale souhaite la mise en place d'un indicateur de pourcentage de cette algue annuelle dans les algues de récolte industrielle et de qualité industrielle et sollicite la collaboration du Parc pour effectuer des tris et des estimations aux débarquements. Des moyens humains de la Chambre syndicale seraient mis à disposition du Parc pour effectuer le travail.

En ce qui concerne la « robustesse » des chiffres économiques, une discussion sera à envisager car la Chambre syndicale ne rejoint pas l'optimiste de Philippe Le Niliot.

Sami Hassani revient sur les indicateurs mammifères marins retirés de la liste des indicateurs depuis quelques temps. Il souhaite une réintégration d'indicateurs sur le marsouin commun et sur le dauphin commun, compte tenu de la situation de captures accidentelles pour le dauphin commun et de la distribution qui semble plus côtière. Il convient de la complexité et du coût dans la mise en œuvre des programmes qui visent à estimer la distribution et l'abondance de ces espèces.

Annie Kerhascoet confirme le problème sur la commune du Ris par rapport à la qualité de l'eau et précise qu'une expertise est menée par l'EPHAB sur le sujet en Baie de Douarnenez et sur tous les bassins versants de la Baie de Douarnenez.

Depuis plusieurs années, le constat est fait d'une diminution du ramassage d'algues vertes, cependant la concentration est effectivement sur la plage du RIS, mais il s'agit d'un problème récurrent sur Douarnenez. Un gros travail effectué par les agriculteurs sur leur entreprise permet une amélioration de la qualité de l'eau, cependant nos côtes ne sont pas à l'abri d'un accident.

Annie Kerhascoet, venant de prendre connaissance de la problématique de la pollution chimique sur la Baie de Douarnenez, demande à quel niveau elle se situe, quelle en est la cause et à quoi correspond cette pollution.

Patrick Pouline confirme qu'en Baie de Douarnenez et sur la rade de Brest, les suivis sur les métaux lourds sur les coquillages ont montré des taux importants. Les zones ont été déclassées d'un point de vue chimique. Pour la Baie de Douarnenez, le point de référence est généralement le point « Kervel Large » situé dans le sud de la Baie de Douarnenez. Depuis des années, dans le cadre des suivis chimiques liés à la directive cadre sur l'eau, des analyses plus poussées, avec des paramètres supplémentaires, ont entraîné le déclassé de ces secteurs. Il ne s'agit a priori pas d'une dégradation de la qualité de l'eau mais d'un renforcement des suivis sur des points qui n'étaient pas regardés auparavant.

Cécile Gicquel répond à la question de Sami Hassani. Le Parc partage actuellement une réflexion identique dans le cadre d'un besoin d'améliorer le suivi d'autres espèces, notamment de petits cétacés sur le périmètre du Parc, qui comptent les dauphins communs et les marsouins communs. Les survols engagés par le Parc sur 2 années seront réalisés à fréquence d'un survol par saison pour un total de 8 survols. Ces survols permettront d'améliorer la connaissance sur l'utilisation de la zone par ces espèces. D'autres éléments d'information sont obtenus par les observations des agents de terrain notamment en Baie de Douarnenez.

Une réflexion est également en cours sur la révision partielle de l'indicateur « grands dauphins » ; cela serait dommage qu'il change de couleur uniquement du fait que les jeunes nés sur l'année précédente sont correctement élevés par leur mère, empêchant ainsi les nouvelles naissances. Le chantier de révision porte sur une éventuelle intégration des autres cétacés.

Hugues Tupin témoigne de sa surprise quant à la présence de tributylétains (TBT) en Baie de Douarnenez, produit généralement issu des antifouling et interdits depuis les années 80 en France. Puis se renseigne sur l'éventuelle existence d'un suivi particulier sur l'usage de ces produits et également sur des éléments d'information portant sur l'éradication des antifouling contenant des TBT sur le secteur.

A sa connaissance, ces TBT sont vraisemblablement stockés dans les sédiments avec une rapidité de dégradation très ralentie, et de ce fait, se renseigne dans le cadre du suivi chimique effectué sur les coquillages, si une recherche est réalisée sur les produits de dégradation tributylétains, les dibutylétains et les monobutylétains, analyse qui permettrait de disposer d'informations sur l'évolution des stocks de ce produit dans les sédiments.

Il rejoint les propos de Jean Hascoët sur la partie algues vertes-nitrates sur les cours d'eau sur la rivière du Ris. Du fait qu'il s'agisse également d'un bassin de production d'eau potable, un ralentissement de la phase de décroissance des taux de nitrates et une stagnation sont assez préoccupants et pourraient obliger à engager d'autres types d'actions en vue de réenclencher une démarche de décroissance sur ces taux de nitrates dans les ressources.

Patrick Pouline confirme les propos d'Hugues Tupin sur la stabilité du TBT dans les sédiments et précise qu'un suivi des dérivés du TBT est effectué. Aujourd'hui, du tributylétain en l'état est retrouvé mais il faudra un certain nombre d'années avant que l'on ne retrouve que des dérivés. Le Parc engage des actions d'analyse en ce sens sur tout ce qui est lié au carénage et aires de carénage. Egalement, un accompagnement des plaisanciers est proposé dans le cadre de l'évolution de leurs pratiques sur les alternatives aux peintures antifouling. Enfin, des contrôles sont également réalisés pour s'assurer qu'il n'y a plus de peinture contenant du tributylétain utilisée sur les bateaux actuels.

Rémy Michel revient sur les aspects de marée verte des années 2019 et 2020 qui ont été des années exceptionnelles et aussi très différentes : l'année 2019 a connu des échouages très importants et précoces dès la fin du printemps ; l'année 2020 quant à elle a connu des arrivages plus tardifs qui se sont révélés très importants en quantité et en disparité en fonction des aires géographiques. Une attention particulière devra être portée sur l'évolution de cette tendance en termes d'échouage.

Marie Capoulade remercie l'équipe du Parc pour l'exercice annuel compliqué du tableau de bord : jongler en permanence entre un niveau global, la nécessité de reportages nationaux ou communautaires et le niveau fin au risque de faire des moyennes et d'essuyer des incompréhensions (intérêt majeur des explications en face de chaque case). La nécessité de disposer d'indicateurs spécifiques pour l'Iroise est important.

Depuis 4 ans, un chantier de toilettage des indicateurs est en cours par les services de l'OFB, Marie Capoulade se renseigne si des éléments en termes de calendrier sur l'aboutissement de ce travail sont disponibles notamment sur le fait de pouvoir renseigner une grosse masse d'indicateurs, qu'il n'est pas possible d'examiner aujourd'hui, et qui sont cependant très problématiques notamment pour la pêche.

Pour terminer, Marie Capoulade partage les inquiétudes de Jean Hascoët sur la qualité de l'eau. Le tableau de bord montre l'utilité de la poursuite d'un travail sur les apports terrestres ainsi que développer et renforcer les liens entre le SDAGE, les SAGE et le PNMI.

Alain Madec demande si l'indicateur des polluants chimiques concerne uniquement le TBT ou si d'autres polluants dans d'autres zones sont en cause.

Puis interroge l'équipe du Parc, sur son éventuelle volonté d'accompagner la Chambre syndicale, sur une simple question de principe, et non financièrement, dans sa démarche qualitative au débarquement des algues.

Patrick Pouline répond à la première question et précise qu'il existe également du lindane ainsi que des métaux lourds (zing et cuivre). Les suivis ne sont effectués que sur les points Baie de Douarnenez et Rade de Brest.

Alain Madec précise que dans le cadre du programme Qualit'alg, la Chambre syndicale des Algues va poursuivre son travail d'analyse microbiologique/métaux lourds (cadmium, arsenic,..) des algues sur les patelles. Le cadmium est certainement un des éléments de pollution d'origine agricole. La Chambre syndicale s'interroge depuis longtemps sur ce dérèglement de développement de la *Saccorhiza* et sur l'existence d'un lien avec l'eutrophisation.

Alain Madec réitère sa demande auprès de l'équipe du Parc sur la question de principe d'accompagnement de la Chambre syndicale des algues sur ce sujet d'identification et de qualification des tonnages débarqués.

Fabien Boileau répond que, sauf si le conseil de gestion, considère qu'il s'agit d'un sujet sur lequel le Parc doit concentrer tous ses moyens, l'objectif premier est de terminer la partie SLAMIR sur les mesures de gestion.

Le champ d'algues est un sujet important et renferme quantité de gros chantiers qui méritent d'avancer, tant pour la biodiversité, qu'en raison des enjeux économiques. Le Parc n'a pas les moyens de porter le projet de manière autonome mais pourrait apporter son soutien dans un projet, financé par des recettes externes et mené par la Chambre syndicale des algues, le CEVA, le Comité des pêches,..

Alain Madec répond que la demande ne porte pas sur des financements puisque la Chambre syndicale dispose des moyens nécessaires mais sur un appui d'un organisme neutre. La Chambre syndicale des algues est composée d'acheteurs et de transformateurs face aux récoltants pêcheurs, donc en position plutôt conflictuelle alors que les enjeux sont l'amélioration et la compréhension du phénomène. L'appui du parc permettrait de débloquer la situation.

Hugues Tupin rectifie le tonnage de récolte d'algues vertes durant l'été 2020 en Baie de Douarnenez : 3300t tant sur la plage du Ris que sur celle de Trezmalaouen. Il porte à la connaissance des membres du conseil de gestion une observation importante en 2020 sur l'évolution des espèces échouées : l'ulve est toujours très présente ainsi que d'autres espèces filamenteuses en très grande quantité. Ce phénomène a été moins marqué les années précédentes. Une réflexion pour comprendre les évolutions des types d'échouages observés en 2020 pourrait être entamée.

Philippe Le Niliot précise qu'il s'agit d'entéromorphes. Ce phénomène nécessite une approche qualitative des algues échouées pour estimer quelle est la part d'entéromorphes, moins exigeantes en azote que les ulves. Les travaux du CEVA par photos aériennes ne permettent pas de distinguer la proportion d'entéromorphes et la proportion d'ulves dans les échouages. L'information quantitative du CEVA reste l'information la plus fiable permettant de qualifier l'évolution de l'eutrophisation et des problématiques liées aux marées vertes. L'aspect qualitatif, à savoir, quelles espèces et qu'elles sont leurs exigences en termes de matière azotée est un travail conséquent qui n'est pas, à sa connaissance, entamé à ce jour.

Rémy Michel complète en précisant qu'il est effectivement compliqué de différencier et de quantifier chacune des espèces sur les prises de vues aériennes ou images satellites. Seul un gros travail de prélèvement sur le terrain permettrait d'établir, sur une zone déterminée, le pourcentage de chacune des espèces. Ce chantier n'est pas prévu à l'heure actuelle mais une évolution de ces biomasses dans les années à venir demandera une réflexion sur la problématique.

Marie Capoulade s'interroge sur l'éventuelle identification d'un indicateur concret portant sur les captures accidentelles de cétacés, et demande si, depuis l'été 2020, le nombre de déclarations de captures accidentelles et de marques posées est connu.

Solenne Robard Le Guennec répond que le nombre de déclarations de captures accidentelles du dernier été n'est pas connu à ce jour, les données sont en cours de traitement auprès de l'administration.

Toutes les marques, posées par les professionnels, ont été retrouvées sur les cadavres échoués et les informations transmises à Pélagis.

Yvon Troadec pense que la prolifération de certaines algues, comme les changements de comportement des dauphins communs, sont dus aux changements globaux. Il ne lui apparaît pas opportun de mettre en place un contrôle qualitatif des algues lors du débarquement. Les évolutions dans les espèces sont visibles dans le milieu naturel.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en remerciant les participants.

5. Aires marines éducatives

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Philippe Le Niliot, en l'absence de Marie Hascoët.

Hugues Tupin s'interroge sur la faisabilité de ce projet en Baie de Douarnenez avec l'éventuelle collaboration des associations Ystopia ou Bretagne Vivante.

Philippe Le Niliot confirme qu'il existe des initiatives en Baie de Douarnenez en vue de monter un projet approchant la démarche « AME ». L'association Ystopia est en contact avec Marie Hascoët en ce sens.

Frédéric Jean félicite l'équipe du Parc pour son engagement dans cette initiative et son bel investissement dans ce projet d'« AME », projet particulièrement éducatif et riche au sens culturel du terme.

Nathalie Sarrabezolles conclut le point en remerciant les participants.

6. Point sur l'extension de la Réserve : résultats de l'enquête publique et suites prévues

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

(PWP de présentation en séance en annexe)

La présentation n'appelle pas d'interventions et/ou d'échanges en séance.

7. Problèmes de cohabitation entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers.

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Solenne Robard Le Guennec (CDPMEM du Finistère) suivie par Fabien Boileau.

Le sujet de la cohabitation entre pêche professionnelle et pêche de plaisance a déjà été abordé en conseil. Le problème concerne essentiellement les interactions entre les ligneurs et les semi-rigides qui ciblent les mêmes espèces.

Le phénomène a lieu presque toute l'année. Les semi-rigides viennent parfois d'assez loin et en grand nombre. Jusqu'à 30 bateaux autour de pêcheurs qui sont alors obligés de quitter les zones de pêche. Comme la fréquentation s'intensifie, les pêcheurs sont obligés d'abandonner les zones le WE, vont plus loin et sont présents surtout lorsque les semi-rigides sont absents et donc lorsque la météo n'est pas favorable. Les espèces concernées sont le thon, le lieu, le bar et la dorade rose. Lorsque la pêche est fermée pour les professionnels, les plaisanciers continuent à pêcher (dorade, maquereau...). Le Comité souhaite qu'un débat soit ouvert et qu'un travail démarre. Le sujet est compliqué et les interlocuteurs difficiles à identifier. Les difficultés des ligneurs et les problèmes de ressource nécessitent que ce sujet soit bien pris en compte.

Fabien Boileau rappelle le travail réalisé sur la chaussée de Sein.

1, on manque de connaissance sur les flottilles de plaisanciers et sur les espèces concernées. Pas d'étude sur la dorade rose ou sur le bar..

2, problème de sécurité car les plaisanciers ne respectent pas toujours la trajectoire des pêcheurs professionnels

3, problème sur la ressource. IFREMER rappelait que les pourcentages de captures par la plaisance pour le bar sont loin d'être négligeables.

Ce type de plaisance est très peu fédéré et il est très compliqué de les trouver pour discuter. Les contrôles montrent un strict respect de la réglementation des pêches. Une étude sur les quantités capturées est nécessaire.

Un programme complet sur cette problématique est nécessaire mais quelle priorité donne-t-on à ce sujet. L'idéal serait de trouver des financements pour pouvoir lancer un vrai projet incluant connaissance, sensibilisation et mise en place de règles. Aujourd'hui, les connaissances acquises sont insuffisantes pour proposer de la réglementation. Par ailleurs, comme on ne peut pas entrer en contact avec cette population peu fédérée, il est très compliqué de faire de la sensibilisation.

Solenne Robard Le Guennec rappelle l'importance du sujet. Certains bateaux ne sont clairement pas là pour ne pêcher que dans le cadre d'une consommation familiale. Le phénomène s'est amplifié récemment. Le Parc ne peut pas rester les bras croisés sur un tel sujet. Les professionnels doivent savoir qu'on essaie de trouver des solutions.

Fabien Boileau précise qu'il n'est pas question de ne rien faire. Le Parc doit jouer son rôle de laboratoire. Cela passera certainement par de la réglementation mais la fédération représentant ces pêcheurs plaisanciers semble assez frileuse à l'idée de mettre en place une réglementation uniquement pour les plaisanciers. Il y a donc un travail de fond à faire. Il faut mettre autour de la table la DML et les plaisanciers, sans savoir quels plaisanciers.

Solenne Robard Le Guennec confirme que la recherche de financement permettrait de faire avancer le sujet.

Sami Hassani précise qu'il conviendrait d'inclure un volet sociologique dans le cadre de la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet.

Jacques Doudet confirme que ce sujet aujourd'hui bien cerné et partagé est extrêmement important. Un soutien administratif du Comité des pêches est proposé dans le cadre du montage éventuel d'un dossier (recherche financements ou autres). Même si ce problème ne concerne pas uniquement l'Iroise, ce dernier prend des proportions assez graves. Il y a quelques mois, un assureur spécialisé dans les entreprises de pêches a alerté le Comité des pêches et témoigné de son inquiétude en rapport avec les assurances des navires.

Philippe Zeques demande si les conclusions de la mission d'étude sur la pêche de loisir confiée, conformément aux orientations du comité interministériel de la mer, par le premier ministre au sénateur Médevielle sont connues et dans ce cas de pouvoir en avoir connaissance.

Fabien Boileau répond que le Parc a participé à cette mission d'étude. Les conclusions seront recherchées et partagées avec les membres du conseil de gestion.
(Note du rédacteur : ce rapport est introuvable sur internet, y compris sur le site du sénateur Medevielle.)

Questions diverses

Nathalie Sarrabezolles rappelle les dates des prochaines réunions des instances :

- Bureau : 2 février 2021
- Conseil de gestion : 9 mars 2021

Nathalie Sarrabezolles remercie l'ensemble des participants pour leur participation.

12h45 - Clôture de la séance par la Présidente